



Communiqué de presse

Paris, le 1er juillet 2014

La société Constructions Industrielles de la Méditerranée (« CNIM ») a été informée de ce que la société SOLUNI, premier actionnaire de CNIM, a reçu de la part des sociétés Compagnie Nationale de Navigation, d'une part, et Martin GmbH für Umwelt- und Energietechnik, d'autre part, des engagements fermes et irrévocables de lui céder leur participation dans le capital de CNIM. Ces engagements sont assortis d'une exclusivité de négociation. A l'issue du processus d'information et consultation des instances représentatives du personnel de CNIM, Soluni serait, sous réserve que ces cessions se réalisent, dans l'obligation de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant l'ensemble des actions CNIM non détenues par l'initiateur conformément à la réglementation boursière en vigueur.

Le conseil de surveillance de CNIM a en conséquence été convoqué pour le 2 juillet 2014.

A propos de CNIM : www.cnim.com

CNIM conçoit et réalise des ensembles industriels clés en main à fort contenu technologique, et délivre des prestations d'expertise, de services et d'exploitation dans les domaines de l'Environnement, de l'Energie, de la Défense et de l'Industrie. CNIM emploie 2800 collaborateurs dans 15 pays pour un chiffre d'affaires 2013 de 781,9 millions d'euros dont 67,6 % réalisé à l'export. CNIM est coté sur Euronext Paris.

Contact presse : Caroline Simon

Tel : + 33 1 53 70 74 70

Portable : + 33 6 89 87 61 24